



RAPPORT D'ACTIVITE 2023

SYNDICAT INTERCOMMUNAL pour le TRANSPORT et le TRAITEMENT des EAUX USÉES

**Syndicat Mixte Intercommunal entre la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat et la
Communauté d'Agglomération du Grand Avignon.**

Communes concernées : Entraigues-sur-la-Sorgue - Saint-Saturnin-lès-Avignon - Vedène - Sorgues





AVANT PROPOS

Ce rapport est établi conformément à l'article 40 de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale et à l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales.

"Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au Conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.



SOMMAIRE

RAPPORT D'ACTIVITE 2023	1
Avant propos	2
Sommaire	3
A. PRESENTATION DU SYNDICAT	4
1. Composition	4
2. Création – Durée - Objet	4
3. Patrimoine du Syndicat	4
B. ACTIVITE ADMINISTRATIVE DU SYNDICAT	5
1. Représentation au Comité Syndical	5
2. Réunions du Comité Syndical	5
3. Décisions	6
C. VIE FINANCIERE DU SYNDICAT 2023	8
1. Vote du Compte Administratif de l'exercice 2022	8
2. Affectation du résultat de la section d'exploitation	9
3. La dette Syndicale 2023	9
4. Prime D'épuration 2023 sur l'exercice 2022.....	9
5. Recettes d'exploitation 2023	10
D. TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	11
1. Fixation des tarifs en vigueur	11
2. Prix du service de l'assainissement collectif – Part SYNDICAT SITTEU	11
E. OPERATIONS ET TRAVAUX REALISES EN 2023	13
1. Travaux et études réalisés en 2023.....	13
2. Interventions préventives/curatives 2023	13
F. PERSPECTIVES ET REALISATIONS A VENIR	14



A. PRESENTATION DU SYNDICAT

1. COMPOSITION

Le Syndicat est composé de 4 communes.

Trois communes sont adhérentes à la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon, compétente en assainissement, il s'agit de :

- ENTRAIGUES-SUR-LA-SORGUE,
- SAINT-SATURNIN-LÈS-AVIGNON,
- VEDÈNE.

Une commune est adhérente à la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat depuis le 1^{er} septembre 2021, compétente en assainissement, il s'agit de :

- SORGUES.

La Communauté d'Agglomération du Grand Avignon et la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat adhèrent au Syndicat au titre du transport et du traitement des eaux usées sur la station d'épuration intercommunale de Sorgues.

2. CREATION – DUREE - OBJET

Le Syndicat a été créé par arrêté préfectoral en 1974, pour une durée illimitée.

Il a pour objet, sur le territoire des communes citées ci-dessus, la réalisation et la gestion :

- D'ouvrages d'assainissement collectif, conduites de transport, postes de relèvement et de refoulement permettant d'acheminer, vers la station d'épuration de Sorgues, les eaux usées des 4 communes adhérentes,
- De l'ouvrage épuratoire principal (station d'épuration de Sorgues),
- De l'usine de compostage des boues produites sur la station.

3. PATRIMOINE DU SYNDICAT

Réseau de transport :

- Un collecteur principal séparatif d'une quinzaine de kms (environ 9 kms de réseau en refoulement et 6 kms en gravitaire), assurant le transport des eaux usées.
- 6 postes de relèvement, permettant le refoulement des effluents collectés. 3 postes sont équipés de déversoirs d'orage auto surveillés.

Ouvrages d'épuration des eaux usées et de traitement des boues produites :

- Station d'épuration Intercommunale de Sorgues d'une capacité nominale de 63 000 EH (agrandissement de 2008), traitement biologique par boues activées.



- Usine de compostage de boues par aération forcée d'une capacité de 6500 T de boues déshydratées (mise en service en 2009).

B. ACTIVITE ADMINISTRATIVE DU SYNDICAT

1. REPRESENTATION AU COMITE SYNDICAL

Chaque commune adhérente appartenant à la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon est représentée par un délégué titulaire du Grand Avignon ou son suppléant. La Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat est représentée par 2 deux délégués titulaires ou par leurs suppléants.

2. REUNIONS DU COMITE SYNDICAL

En 2023, le Comité Syndical s'est réuni cinq fois :

Le Mercredi 08 Février 2023 :

- Vote du débat d'orientation budgétaire 2023,
- Autorisations de programme/crédits de paiement et autorisations d'engagement/crédits de paiement,
- Avenant n°1 au marché 2021-08 : diagnostic initial amont et plan d'action pour la réduction des micropolluants sur le système d'assainissement du territoire SITTEU année 2021/2022 et prélèvements et analyses des substances dangereuses présentes dans l'eau en entrée et sortie de la station d'épuration de sorgues - campagne de recherche des micro-polluants (RSDE) année 2022/2023
- Partenariat avec la caisse de crédit municipal d'Avignon (CCMA)
- Attribution de carte cadeaux au personnel

Le Mercredi 15 Mars 2023 :

- Approbation du compte de gestion 2022 établi par le comptable du Trésor,
- Approbation du compte administratif 2022 du SITTEU et affectation comptable du résultat de l'exercice 2022,
- Vote du budget du SITTEU 2023,
- Choix de l'entreprise en charge d'effectuer les prestations d'hydrocurage des réseaux, l'entretien des postes de relevage du SITTEU et des ouvrages de la station d'épuration et usine de compostage de Sorgues

Le Mercredi 28 juin 2023 :

- Décision modificative n°1 du budget du SITTEU
- Mise à jour des tarifs de la participation à l'assainissement collectif (PAC)
- Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif (RPQS) - exercice 2022
- Rapport d'activité du SITTEU - exercice 2022
- Autorisation de signature du marché relatif à la fourniture de nitrate de calcium pour le traitement d'H2S sur les réseaux de transport du SITTEU - location et mise en œuvre de capteur mobile H2S en ligne de suivi et de contrôle



- Autorisation de signature du marché relatif aux prestations d'enlèvement et transport de benne de refus de dégrillage et sables issues de la station d'épuration de sorgues et mise à disposition, enlèvement et transport de benne de compost normes nfu44095 et produits non-conformes
- Adhésion au service de prestation « paie externalisée » proposé par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la drome
- Recours au contrat d'apprentissage et modalités de mise en œuvre
- Forfait mobilités durables dans la fonction publique territoriale

Le Mercredi 27 Septembre 2023 :

- Désignation du référent déontologue des élus et adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le centre de gestion de Vaucluse
- Aide à la performance épuratoire 2023
- Convention de participation aux travaux de restructuration des réseaux d'assainissement dans le cadre du projet pénitentiaire d'Entraigues sur la sorgue
- Autorisation de signature du marché relatif à la fourniture et l'acheminement d'énergie électrique
- Souscription de contrats d'assurance pour les besoins du SITTEU
- Avenant n°1 au marché n°2020-02 : « prestations d'enlèvement et transport de benne de refus de dégrillage et sables issues de la station d'épuration de sorgues et mise à disposition, enlèvement et transport de benne de compost normes nfu44095 et produits non-conformes »
- Développement de la qualité de vie au travail

Le Mardi 19 Décembre 2023 :

- Décision modificative n°2 du budget du SITTEU
- Ouverture des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2024
- Souscription du contrat d'assurance pour les besoins du SITTEU – dommages aux biens mobiliers et immobiliers
- Convention d'utilisation du websig intrageo de la communauté d'agglomération des sorgues du comtat (CASC)

3. DECISIONS

Décisions prises, en vertu de la délibération n°33/2021 du Comité Syndical en date du 13 octobre 2021 ainsi que la délibération n°36/2021 du Comité Syndical en date du 13 octobre 2021, puis la délibération n°35/2022 du Comité Syndical en date du 26 Septembre 2022, donnant délégation au Président, conformément à l'article L 5211-10 du Code général des Collectivités Territoriales :

- ✚ **DECISION N°236-2023_** CONTRAT 2021-06 - A533918146_1 CONTROLE DU DISCONNECTEUR DESTINE A LA PROTECTION DE RESEAU D'EAU POTABLE DE LA STATION D'EPURATION DE SORGUES PASSE AVEC LA SOCIETE APAVE SUD EUROPE. AVENANT N°1 DE TRANSFERT A LA SOCIETE APAVE EXPLOITATION FRANCE
- ✚ **DECISION N°237-2023_** MARCHE N°2021-18 CONTRAT DE VERIFICATIONS PERIODIQUES REGLEMENTAIRES DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES ET DE VERIFICATIONS PERIODIQUES REGLEMENTAIRES DES EQUIPEMENTS



MECANIQUES PASSE AVEC LA SOCIETE APAVE SUD EUROPE. AVENANT N°1 DE TRANSFERT A LA SOCIETE APAVE EXPLOITATION FRANCE

- ✚ **DECISION N°238-2023_** MARCHE N°2021-17 – CONTRAT D’ENTRETIEN MENAGE DES LOCAUX DE LA STATION D’EPURATION DE SORGUES PASSE AVEC LA SOCIETE AVIPRO - Avenant n°1 modifiant la formule de révision de prix et sa fréquence
- ✚ **DECISION N°239-2023_** MARCHE N°2020/08 – APPROVISIONNEMENT EN CARBURANT A LA POMPE ET ADBLUE, AU MOYEN DE CARTES ACCREDITIVES, DES VEHICULES CONSTITUANT LE PARC AUTOMOBILE DU SYNDICAT SITTEU A SORGUES (84) signé avec l’entreprise WEX EUROPE SERVICES SAS - aVENANT 1 augmentANT le montant maximum du marché de 3 750,00 € HT. Le nouveau montant total du marché s’élève à 11 250,00 € HT.
- ✚ **DECISION N°240-2023_** MARCHE N°2020/07 - Analyses des paramètres physico-chimiques filière eau, filière matières de vidange et filière boue de la station d’épuration de sorgues relatives au programme d’autosurveillance du système de traitement et analyses eaux résiduaires des postes de relevage. Avenant n°2 ajoutANT au marché la réalisation d’analyses complémentaires. Le nouveau montant total du marché s’élève à 32 241,00 € HT
- ✚ **DECISION N°241-2023_** MARCHE N°2023-13 – CONTRAT D’ENTRETIEN de la chargeuse case 521sv5 PASSE AVEC LA SOCIETE CASE FRANCE NSO (33450 LOUBES), conclu pour une durée de 60 mois ou 5000 heures d’utilisation du matériel ET POUR UN montant total de 15 500,00 € HT.
- ✚ **DECISION N°242-2023_** Convention d’Assistance à Maitrise d’Ouvrage EN MARCHE d’Assurances PASSE avec le Cabinet ACE CONSULTANTS POUR UN MONTANT DE 3 600,00 € ht.
- ✚ **DECISION N°243-2023_** SIGNATURE DE LA PROPOSITION POUR UNE FORMATION RECYCLAGE A L’HABILITATION ELECTRIQUE AVEC LA SOCIETE CFM POUR UN MONTANT DE 225,00 € ht.
- ✚ **DECISION N°244-2023_** SIGNATURE DE LA PROPOSITION AVEC L’EXPERT COMPTABLE S.O.V.E.C « PAIE PRIVE » pour un montant de 1 200,00 € HT.
- ✚ **DECISION N°245-2023_** SIGNATURE DE LA PROPOSITION POUR UNE FORMATION RECYCLAGE A L’HABILITATION ELECTRIQUE AVEC LA SOCIETE CFM POUR UN MONTANT DE 225,00 € ht.
- ✚ **DECISION N°246-2023_** SIGNATURE DE LA PROPOSITION DE RENOUVELLEMENT DE PLAN DE SERVICE DU CONTRAT DE MAINTENANCE SURPRESSEURS AVEC LA SOCIETE ATLAS COPCO COMPRESSEURS POUR UN MONTANT DE 3 937,33 € ht.
- ✚ **DECISION N°247-2023_** SIGNATURE DE LA PROPOSITION DU CONTRAT DE DEMATERIALISATION DES CONVOCATIONS DES SEANCES AVEC LA SOCIETE DEMATIS POUR UN MONTANT DE 1 190,00 € ht.
- ✚ **DECISION N°248-2023_** SIGNATURE DE LA PROPOSITION POUR UNE FORMATION RECYCLAGE A L’HABILITATION ELECTRIQUE AVEC LA SOCIETE CFM POUR UN MONTANT DE 450,00 €.



- ✚ **DECISION N°249-2023_** SIGNATURE DE LA PROPOSITION POUR UNE FORMATION CONDUITE DES ENGINS DE CHANTIER ET EVALUATION CACES SELON LA R482 DE LA CNAM AVEC LA SOCIETE CFM POUR UN MONTANT DE 607,00 €.

- ✚ **DECISION N°250-2023_** SIGNATURE DE LA PROPOSITION POUR UNE FORMATION RECYCLAGE A L'HABILITATION ELECTRIQUE AVEC LA SOCIETE CFM POUR UN MONTANT DE 225,00 €.

- ✚ **DECISION N°251-2023_**SIGNATURE DU MARCHE N°2023/13 : Analyses des paramètres physico-chimiques filière Eau, filière Matières de vidange et filière Boue de la station d'épuration de Sorgues relatives au programme d'autosurveillance du système de traitement et analyses Eaux résiduaires des postes de relevage, passe avec la société ABIOLAB-ASPOSAN POUR UNE DUREE DE 1 AN à compter du 1er Janvier 2024. Le marché est renouvelable 2 fois par reconduction tacite. le montant trimestriel EST FIXE à 3 305,00 € HT

- ✚ **DECISION N°252-2023_** SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LA SOCIETE C2F POUR UNE FORMATION « MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES SST : SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL POUR UN MONTANT DE 600,00 €.

- ✚ **DECISION N°253-2023_** SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LA SOCIETE C2F POUR UNE FORMATION maîtrise du risque incendie : "Équipier de première intervention" POUR UN MONTANT DE 450,00 €.

- ✚ **DECISION N°254-2023_** SIGNATURE DU MARCHE N°2023/12 : Approvisionnement en carburant à la pompe et Adblue, au moyen de cartes accréditées, des véhicules constituant le parc automobile du Syndicat SITTEU à Sorgues, passe avec la société WEX EUROPE SERVICES SAS POUR UNE DUREE DE 1 AN à compter du 1er Janvier 2024. Le marché est renouvelable 2 fois par reconduction tacite. Le montant annuel maximum de commandes est de 5 000.00 euros HT.

C. VIE FINANCIERE DU SYNDICAT 2023

1. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022

Le Comité syndical a approuvé le mercredi 15 mars 2023 le compte administratif de l'exercice 2022 qui fait ressortir les résultats suivants :

En section d'exploitation :

- Une réalisation de dépenses de : + 1 620 252,94 €
- Une réalisation de recettes de : + 2 047 920,37 €
- Un solde d'exploitation de : + 427 667,43 €

En section d'investissement :

- Une réalisation de dépenses de : + 868 282,15 €
- Une réalisation de recettes de : + 465 765,72 €
- Un solde d'exécution de : - 402 516,43 €

➤ **Soit un Résultat 2022 de + 25 151,00 €**



Résultat d'exploitation n-1 reporté : + 1 018 575,16 €

Résultat d'investissement n-1 reporté : + 1 510 631,29 €

Solde des Restes à Réaliser : - 344 246.01 €

➤ **Soit un résultat de clôture de l'exercice 2022 de 2 554 357,45 €.**

2. AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION D'EXPLOITATION

Le Mercredi 15 mars 2023, le Comité syndical a décidé d'affecter comptablement le résultat dégagé de l'exercice 2022 préalablement au vote du Budget 2023, conformément à l'instruction comptable M49, régissant le budget.

Résultat de clôture de l'exercice 2022 : **2 554 357,45 €**

Le Comité syndical a décidé d'affecter le résultat de clôture comme suit :

- 0,00 € au compte 1068 « Autres réserves » en recette d'investissement afin de diminuer le déficit de N+1,
- 1 108 114,86 € en recette d'investissement en report à nouveau au 001 « Excédent d'investissement reporté ».
- 1 446 242,59 € en recette de fonctionnement en report à nouveau au 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

3. LA DETTE SYNDICALE 2023

L'encours de la dette au 31/12/2023 est de 586 633,09 €.

Sur l'exercice 2023, l'annuité est de : 377 428,82 €, dont :

- Remboursement du capital : 334 024,06 €
- Remboursement des intérêts : 43 404,76 €

La dette du syndicat est constituée d'emprunts, il n'y a plus d'avances remboursables. Les contrats sont à taux fixe.

4. PRIME D'EPURATION 2023 SUR L'EXERCICE 2022

Au titre de l'exercice 2022, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse a attribué au SITTEU une prime pour 2023 d'un montant de 190 629,06 €.

Cette prime est attribuée annuellement au regard de la performance épuratoire du système de traitement.

Pour rappel, le montant de la prime 2022 s'élevait à 174 432,16 € HT, soit une augmentation de 16 196,90 € HT, représentant une variation de + 8,50 %.

5. RECETTES D'EXPLOITATION 2023

Le montant total des recettes d'exploitation 2023 est de **1 976 396,90 € HT** et se décompose comme suit :

	2022 (€ HT)	2023 (€ HT)	% Variation
Redevance eaux usées domestiques, non-domestiques et industriels conventionnés	1 616 290,77 €	1 609 438,33 €	-0,42%
Matières de vidange	80 776,50 €	118 351,52 €	+ 46%
Convention essai pilote industriels sur boue STEP	30 000,00 €	36 000,00 €	+ 16,7%
Mise à disposition de compost	13 573,35 €	21 978,00 €	+ 9,67%
*Prime de l'Agence de l'Eau	174 432,16 €	190 629,06 €	+ 8,5%
Total des recettes	1 915 072,78 €	1 976 396,90 €	+ 3,1%

- Redevance eaux usées des usagers domestiques, non-domestiques et industriels conventionnés : recette stable par rapport à l'année 2022.
- Matières de vidange : L'augmentation significative de cette recette est liée à la révision des tarifs et à la hausse du tonnage sur 2023.
- Augmentation des tarifs pour les essais pilote industriels et pour la mise à disposition de compost
- Prime d'épuration 2023 : une hausse d'environ 8,5 % par rapport à l'année 2022.

L'ensemble des recettes d'exploitation sont en augmentation entre 2022 et 2023 de 61 324,13 euros hors taxes, soit une augmentation d'environ 3,1 %.



D. TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

1. FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

En contrepartie du service rendu, les usagers domestiques sont soumis au paiement d'une redevance comprenant une part « Syndicat », une part « Collectivité » (Commune de Sorgues ou Communauté d'Agglomération du Grand Avignon) et une part « Exploitant ».

Part syndicat

Le Comité Syndical vote le tarif concernant la part « transport et traitement des eaux usées », reflétant les charges de fonctionnement et d'investissement de la station d'épuration et des réseaux de transport Intercommunal ainsi que le coût du traitement des boues. Elle intègre les charges d'exploitation des installations et les provisions pour renouvellement des ouvrages.

Part Collectivité

Elle concerne la contrepartie des investissements réalisés par la Collectivité lors de la création du réseau de collecte et de transport communal.

Part Exploitant

Cette redevance concerne les charges de fonctionnement et d'exploitation des installations et des réseaux d'assainissement de la Collectivité, et les provisions pour renouvellement des ouvrages inscrites dans le contrat d'affermage liant l'exploitant à la Collectivité. Les tarifs sont indexés semestriellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés. Le service est assujetti à la T.V.A.

2. PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – PART SYNDICAT SITTEU

➤ [Redevance assainissement des usagers domestiques :](#)

Le prix du service comprend une part fixe ou abonnement et une part proportionnelle à la consommation d'eau potable.

La tarification du service au 31/12/2022 est :

PART FIXE ANNUELLE	19,90 € HT
PRIX AU m³ CONSOMME	0,50 € HT

Le service est assujetti à la TVA.

Il n'y a pas eu d'augmentation des tarifs depuis le 1^{er} juillet 2013.

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les volumes sont relevés annuellement.

Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.



➤ Redevance assainissement des usagers non-domestiques - Industriels conventionnés :

Le Syndicat facture tous les semestres aux 5 industriels conventionnés sur la Commune de Sorgues leurs rejets d'eaux usées autres que domestiques à la station d'épuration de Sorgues.

Les prix du Syndicat ont été actualisés en 2021 afin d'appliquer à ce type d'effluents un tarif représentatif du service rendu, comprenant les dépenses relatives à la gestion du système d'assainissement.

La redevance est calculée à partir des paramètres suivants, jugés représentatifs des charges d'exploitation.

- les flux de DCO - DBO₅ - MEST - NTK traités,
- les m³ transportés.

La redevance gestion S s'appliquera donc selon la formule suivante :

$$S = a \cdot V + b \cdot \text{DCO} + c \cdot \text{DBO}_5 + d \cdot \text{MES} + e \cdot \text{NTK}$$

Dans laquelle :

- V est le volume rejeté durant la période considérée,
- DCO, DBO₅, MES, NTK sont les flux reçus sur les ouvrages durant la période considérée,
- a représente les charges d'entretien et d'exploitation du réseau,
- b, c, d, e représentent les charges d'exploitation de la station d'épuration et de l'usine de compostage pour le traitement des boues.

Avec :

- $a = K \cdot a'$, $a' = 0,1086 \text{ € HT/m}^3$ (valeur au 1er avril 2021)
- $b = K \cdot b'$, $b' = 0,3802 \text{ € HT/kg de DCO}$ (valeur au 1er avril 2021)
- $c = K \cdot c'$, $c' = 0,4345 \text{ € HT/kg de DBO}_5$ (valeur au 1er avril 2021)
- $d = K \cdot d'$, $d' = 0,9776 \text{ € HT/kg de MES}$ (valeur au 1er avril 2021)
- $e = K \cdot e'$, $e' = 1,3034 \text{ € HT/kg de NTK}$ (valeur au 1er avril 2021)

Où K est le coefficient d'actualisation établi comme suit, (K=1 au 1^{er} avril 2021) :

$$K = S/S'$$

- ✓ S représente le montant de la redevance au moment où la prestation est effectuée,
- ✓ S' représente le montant de la redevance au 1^{er} avril 2021.

Ce coefficient est actualisé tous les semestres tel que défini dans la convention article 12.3.

E. OPERATIONS ET TRAVAUX REALISES EN 2023

1. TRAVAUX ET ETUDES REALISES EN 2023

Les travaux réalisés en 2023 sur la station d'épuration et le réseau de transport du SITTEU sont :

- L'acquisition d'une nouvelle chargeuse utilisée sur la plateforme de compostage (154 000 € HT),
- Le diagnostic du système d'assainissement et de la station d'épuration dans le cadre de la surveillance des substances dangereuses dans l'eau (58 706 € HT),
- Le remplacement du classificateur à sable par un laveur de sable pour l'extraction des sables de la station d'épuration (34 104 € HT),
- L'acquisition d'un motoréducteur pour la turbine n°2 (11 785 € HT),
- Le solde des paiements de traitement des sulfures sur les postes de relevage (9 356 € HT),
- Réfection du regard n°RS2006 - injection de résine anti H2S,
- Remplacement de la tête de regard RP56.

2. INTERVENTIONS PREVENTIVES/CURATIVES 2023

Systeme de transport :

Tableau suivi déchet PR 2023				
Date	Tonnage (t)	Entreprise	Objet	N° intervention
18/01/2023	9	MAURIN	ENTRETIEN PR ST SAT GROSEILLERE COUQUIOU SERVICE TECHNIQUE ST ANNE	ENT200114
16/02/2023	6	MAURIN	ENTRETIEN PR ST SAT GROSEILLERE SERVICE TECHNIQUE ST ANNE	ENT200115
26/03/2023	5	MAURIN	ENTRETIEN PR ST SAT GROSEILLERE SERVICE TECHNIQUE ST ANNE	ENT200116
12/04/2023	10	MAURIN	ENTRETIEN PR ST SAT GROSEILLERE SERVICE TECHNIQUE ST ANNE	ENT200117
17/05/2023	9	MAURIN	ENTRETIEN PR ST SAT GROSEILLERE SERVICE TECHNIQUE ST ANNE	ENT200118
21/06/2023	7	MAURIN	ENTRETIEN PR ST SAT GROSEILLERE SERVICE TECHNIQUE ST ANNE	ENT200119
23/08/2023	9	MAURIN	ENTRETIEN PR ST SAT GROSEILLERE SERVICE TECHNIQUE ST ANNE	ENT200121
26/09/2023	9	MAURIN	ENTRETIEN PR ST SAT GROSEILLERE SERVICE TECHNIQUE ST ANNE	ENT200122
18/10/2023	9	MAURIN	ENTRETIEN PR ST SAT GROSEILLERE SERVICE TECHNIQUE ST ANNE	ENT200123
15/11/2023	9	MAURIN	ENTRETIEN PR ST SAT GROSEILLERE SERVICE TECHNIQUE ST ANNE	ENT200124
20/12/2023	9	MAURIN	ENTRETIEN PR ST SAT GROSEILLERE SERVICE TECHNIQUE ST ANNE	ENT200125
Total (t)	91			

Systeme de traitement :

N°	Date de début	Date de fin	Situation inhabituelle	Localisation	Type et description de l'évènement	Impact sur le milieu et actions entreprises pour en limiter l'importance	S'il s'agit d'un incident, actions entreprises pour éviter de nouveaux incidents
1	01/01/2023	01/01/2023	<u>non</u>	Traitement biologique	Mise en route de l'automate INFLEX (janv. 2023)	Aucun impact	/
2	04/03/2023	29/03/2023	<u>oui</u>	Préleveur A3 / A4	Autosurveillance - report de bilan - pH non fait	Aucun impact	/
3	31/03/2023	11/05/2023	<u>oui</u>	Préleveur A3 / A4	Autosurveillance - report de bilan - pH et MES non <u>cofrac</u>	Aucun impact	/
4	10/04/2023	25/07/2023	<u>oui</u>	Préleveur A3 / A4	Autosurveillance - report de bilan - DBO5 non <u>cofrac</u>	Aucun impact	/
5	25/04/2023	17/08/2023	<u>oui</u>	Préleveur A3 / A4	Autosurveillance - report de bilan - mise en analyse >24h	Aucun impact	/
6	27/04/2023	06/09/2023	<u>oui</u>	Préleveur A3 / A4	Autosurveillance - report de bilan - température réception non conforme	Aucun impact	/
7	03/05/2023	15/06/2023	<u>oui</u>	Préleveur A3 / A4	Autosurveillance - report de bilan - DBO5 non <u>cofrac</u>	Aucun impact	/
8	02/06/2023	07/07/2023	<u>oui</u>	Préleveur A3 / A4	Autosurveillance - report de bilan - MES non <u>cofrac</u>	Aucun impact	/
9	04/06/2023	05/06/2023	<u>oui</u>	STEU	Problème automate / arrêt STEU et pluviométrie importante	Déversement 14892 m3	Remise en route de l'automate
10	27/06/2023	14/09/2023	<u>oui</u>	Préleveur A3 / A4	Autosurveillance - report de bilan - DBO5 non <u>cofrac</u>	Aucun impact	/
11	05/07/2023	22/11/2023	<u>oui</u>	Préleveur A3 / A4	Autosurveillance - report de bilan - mise en analyse >24h	Aucun impact	/
12	19/07/2023	30/11/2023	<u>oui</u>	Préleveur A3 / A4	Autosurveillance - report de bilan - mise en analyse >24h	Aucun impact	/
13	26/09/2023	29/10/2023	<u>oui</u>	Préleveur A3 / A4	Autosurveillance - report de bilan - échantillons non réceptionnés	Aucun impact	/
14	26/11/2023	27/12/2023	<u>oui</u>	Préleveur A3 / A4	Autosurveillance - report de bilan - mise en analyse >24h	Aucun impact	/

F. PERSPECTIVES ET REALISATIONS A VENIR

Réseau de transport :

Travaux sur les réseaux et regards.

Station d'épuration :

Acquisition de matériel industriel divers (pompes, motoréducteurs, presse à déchets...)

Usine de compostage :

Remplacement de matériels industriels divers